
INTRODUCTION

Rodolphe Dodier ¹,
Maître de conférences de géographie
GREGUM, UMR 6590 ESO CNRS
Université du Maine

Alice Rouyer,
Maître de conférences de géographie
CIRUS – CIEU, UMR 5193 CNRS
Université de Toulouse Le Mirail

Raymonde Séchet
Professeure de géographie
RESO, UMR 6590 ESO CNRS
Université Rennes 2

Cette introduction² est à la fois avant-propos et introduction au sens classique de l'exercice. Il nous a, en effet, semblé important de resituer le présent ouvrage dans le contexte scientifique de sa production. Cet ouvrage *Territoires en action et dans l'action* est l'un des trois volumes préparés suite au colloque *Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action* qui s'est tenu à Rennes en octobre 2004³. Il peut se lire pour lui-même mais il gagnera en portée épistémologique s'il est mis en regard des deux autres. En conséquence, le premier temps de cette introduction présentera le colloque en l'inscrivant dans la continuité de ceux déjà organisés par l'unité mixte de recherche ESO⁴ autour de la géographie sociale à Caen en 1996 et 1999. Dans

1. rodolphe.dodier@univ-lemans.fr; rouyer@univ-tlse2.fr; raymonde.sechet@uhb.fr

2. Les deux premières parties de cette introduction ont été rédigées par Raymonde Séchet, la troisième par Rodolphe Dodier et Alice Rouyer.

3. Les deux autres également publiés dans la collection « Géographie sociale » des Presses universitaires de Rennes sont : SÉCHET R. et VESCHAMBRE V. (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, et GARAT I., SÉCHET R., ZÉNEIDI-HENRY D., *Espaces en partages et en (trans) actions*.

4. Jusqu'à présent, l'intitulé de l'unité était « Espaces géographiques et sociétés » mais les débats internes préparatoires au colloque de 2004 ont incité à renoncer à l'adjectif « géographi-

un deuxième temps, sera avancé un ensemble d'arguments en justification⁵ du choix de la thématique du colloque : l'action. Après ces développements communs aux trois ouvrages, nous présenterons les idées directrices qui ont présidé à la construction de ce troisième volume.

CONTINUITÉ

Le colloque de Rennes a réaffirmé la position des universités de l'Ouest de la France comme haut lieu de la géographie sociale française. Cette situation remonte au début des années quatre-vingt lorsque les chercheurs, réunis autour d'Armand Frémont, ont largement contribué à la naissance d'une école de géographie sociale française. Cette dynamique a été marquée par trois événements majeurs eu égard à leur impact dans la discipline : le colloque réuni à Lyon en 1982 autour de Renée Rochefort (Noin, 1983), la publication par Armand Frémont, Jacques Chevalier, Robert Hérim et Jean Renard de l'ouvrage collectif *Géographie sociale* (Frémont *et al.*, 1984), le colloque organisé en 1984 en marge de la réunion de l'UGI à Paris par le collectif français de géographie sociale et urbaine sous l'intitulé *Sens et non-sens de l'espace*. Alors que la géographie sociale avait jusqu'alors été le fait de « voix isolées », elle serait pour la première fois devenue « une entreprise collective » (Frémont *et al.*, 1984 : 68.10) suffisamment puissante pour déboucher sur une relative institutionnalisation en tant que sous-discipline. C'est sans doute pourquoi la géographie sociale a alors suscité de virulentes réactions de la part de ceux pour qui la géographie ne pouvait être que la science de l'espace. Roger Brunet s'interrogeait sur le sens de la distinction qui aurait animé les géographes sociaux :

« Faites, faisons de la géographie ; en scientifiques, avec toute la curiosité et l'imagination que cela requiert ; sans complexe, et sans adjectifs, et faisons-la connaître – y compris hors des lieux du pouvoir. Il est naturel, il est bon, qu'il y ait des géographes "sociaux" ; il n'y a pas de "géographie sociale". » (Brunet, 1986, p. 130.)

Quoi qu'il en ait été de la diversité des « horizons philosophiques » (Guermond, 1986, p. 86) et du foisonnement thématique et problématique inhérents à son émergence, la géographie sociale s'est résolument affichée comme plus encline

que », non par rupture disciplinaire mais par cohérence avec le projet scientifique. Si l'espace est une dimension des sociétés, il ne peut être que social (cf. la contribution de Vincent VESCHAMBRE, « Penser l'espace comme dimension de la société. Pour une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales », dans SÉCHET R. et VESCHAMBRE V. [dir.], *Penser et faire la géographie sociale...*).

5. Au sens de BOLTANSKI et THÉVENOT (*De la justification. Les économies de la grandeur*, 1987) pour qui, face aux critiques, potentielles ou avérées, les acteurs – et tout organisateur de colloque est acteur – mobilisent des argumentations générales qui dépassent la situation particulière.

au renouvellement des méthodes que repliée sur des outils et des théories disciplinaires. Elle a été beaucoup plus qu'« un temps de réflexion salutaire dans l'évolution de la géographie française » (Guermond, 1986, p. 86), même si c'est seulement aujourd'hui que se révèle l'ampleur de la mutation épistémologique permise par une géographie dont le projet est d'étudier la dimension spatiale des sociétés et par l'affirmation du principe que la géographie sociale ne commence que lorsque le géographe s'implique dans l'analyse du rôle de l'espace en tant qu'enjeu stratégique (pour la société) et tactique (pour les acteurs au quotidien) dans la reproduction des sociétés et les régulations sociales (Séchet, 1998, p. 212). Cette posture est une reformulation de celle défendue par Renée Rochefort (1963, p. 20) pour qui la géographie sociale « commence avec un renversement de l'ordre des facteurs, un renversement d'intérêt, pour ne pas dire de direction de pensée, [...] lorsque la trame humaine devient la chaîne et réciproquement, la chaîne spatiale, la trame ». Le tissu – la société – n'existe que par le tissage, et les tissus se différencient en fonction de la chaîne et de la trame, mais aussi du métier à tisser et des commandes qui lui sont passées.

Le colloque de Rennes s'est inscrit dans la continuité de ceux organisés à Caen en 1996 et 1999 sous les intitulés *Espaces et sociétés de la fin du xx^e siècle : quelles géographies sociales ?* et *Faire la géographie sociale, aujourd'hui*. Les modes d'organisation et les formes d'appel à communication ont évolué en même temps que les objectifs. En 1996, il s'agissait de revenir sur des questions théoriques, en ayant le souci de les mettre en débat à l'intérieur de l'unité et auprès de chercheurs extérieurs pas nécessairement adeptes de la géographie sociale mais avec qui des relations d'amitié permettaient des débats scientifiques constructifs et sereins. En l'absence d'appel à communication, ce colloque de 1996 a davantage relevé du séminaire ou *workshop*. Avec le recul, et malgré la richesse et la cohérence des débats, le manque d'ouverture peut apparaître comme une reconnaissance des limites des positions théoriques et comme l'expression des incertitudes des organisateurs quant à leurs capacités à maintenir les dynamiques impulsées au début des années quatre-vingt. Le colloque de 1999 a été plus ouvert mais les propos de Robert Hérim dans son texte d'ouverture (« Des questions de fond restent donc posées au projet d'une géographie sociale prétendant renouveler la discipline afin qu'elle retrouve son crédit dans les sciences humaines et auprès de ceux dont elle traite ») traduisent toujours les mêmes aspirations à la reconnaissance des pairs et de la société civile. Peut-être parce que, dans un contexte concurrentiel, et plus que d'autres courants de la discipline, la géographie sociale, soucieuse de son utilité critique, a été sensible aux représentations qui plaçaient la géographie tout en bas de l'échelle des hiérarchies des sciences humaines et sociales.

Pour la géographie sociale, le contexte scientifique actuel pourrait être interprété comme celui de la banalisation, de la négation, de la perte d'identité. En effet, l'heure n'est plus à vilipender le renversement de l'ordre des facteurs ;

il se dit que celui-ci fait désormais consensus... Dès lors, que reste-t-il qui justifierait la fidélité au qualificatif « sociale » accolé à « géographie » et à l'état d'esprit qui accompagnait le renouveau du début des années quatre-vingt? Ne faudrait-il pas renoncer à l'adjectif, voire au projet? La crainte de la négation de la géographie sociale, et pourquoi pas de sa disparition, peut être bien réelle. Cette crainte a d'ailleurs été exprimée par des géographes britanniques bien avant qu'elle ne le fût en France : dès 1993, plusieurs d'entre eux ont vu dans le rapprochement entre géographie sociale et géographie culturelle un risque d'évacuation du social (Gregson, 1993; Jacobs, 1994). En redonnant au culturel la primauté dans les pratiques de recherche, la vague post-moderniste, particulièrement forte dans les géographies anglo-saxonnes, a affaibli les positions des géographes sociaux.

Afin de clarifier la raison de la géographie sociale, l'appel à communication pour ce colloque de 2004, cette fois largement diffusé, ouvrait diverses pistes avec, toutefois, une problématique dominante, celle de l'action et de l'inscription de la géographie sociale dans les sciences de l'action. Pour Hannah Arendt (1994), l'action est l'activité humaine fondamentale qui correspond à la construction du rapport à l'autre :

« Je propose le terme de *vita activa* pour désigner trois activités humaines fondamentales : le travail, l'œuvre et l'action. Elles sont fondamentales parce que chacune d'elles correspond aux conditions de base dans lesquelles la vie sur terre est donnée à l'homme. [...] La condition humaine du travail est la vie elle-même. [...] La condition humaine de l'œuvre est l'appartenance-au-monde. [...] L'action, la seule activité qui mette directement en rapport les hommes sans l'intermédiaire des objets ni de la matière, correspond à la condition humaine de la pluralité, au fait que ce sont des hommes et non pas l'homme, qui vivent sur terre et habitent le monde. »

L'action est donc l'activité politique par excellence. Dès lors, pour la géographie sociale, il s'agit de comprendre comment la relation à l'autre se construit dans l'espace, ou plus précisément dans les lieux en tant qu'espaces d'identité et de reconnaissance (Entrikin, 2003), comment se structurent les groupes sociaux, comment se reproduisent les positions sociales, comment les rapports de domination se jouent dans la dimension spatiale des politiques publiques. L'architecture théorique proposée par l'appel à communication comportait trois temps :

- Déconstruction des catégories : comment sont, aujourd'hui, définies et délimitées les catégories du social et du spatial, comment les met-on en relation? Avec quelles évolutions? Comment analyse-t-on par exemple les inégalités sociales dans les espaces? Quel impact les outils actuels, et notamment les technologies de l'information et de la communication et les technologies de l'information géographique, ont-ils sur l'analyse et les caté-

- gories d'analyse? Quelle appropriation de ces outils faut-il impulser pour qu'ils permettent plus de participation au lieu de creuser les inégalités...?
- Étude des raisons des sujets engagés dans l'action par l'analyse des pratiques spatiales, que celles-ci soient le fait de comportements d'adaptation aux contraintes subies, ou, dans une autre perspective, qu'elles expriment la marge de liberté de tout individu-acteur. Comment l'individu se construit-il en s'insérant dans un ou des groupes sociaux et dans son identité collective? Sa gestion des rapports aux autres produit-elle du territoire? Et qu'est-ce donc que ce territoire pour l'individu?
 - L'action publique telle qu'elle se dit et se fait : le territoire est ici celui des élus et des institutions. Comment les découpages influencent-ils les espaces sociaux et les espaces vécus? Quelles gouvernances et quels partenariats locaux sont mis en place, pour quels enjeux de pouvoirs et quelles sociétés? Comment les discours sur les valeurs patrimoniales des lieux modèlent-ils les dimensions symboliques attachées aux territoires? Quelles sont les perceptions dominantes des risques et des vulnérabilités, des cohésions et de la durabilité? Bref, en quoi l'action publique agit-elle en tant que reproductrice des sociétés et des inégalités?

La géographie sociale ne peut être qu'une géographie de l'action et des acteurs, ce qui, d'ailleurs, devrait aller de soi pour toute géographie en prise avec les réalités du monde et se voulant utile et prédictive. Or, jusqu'à présent, c'est comme si, dans la géographie française, y compris humaine, l'acteur avait toujours été mis en arrière-plan (Gumuchian *et al.*, 2003). Jacques Lévy et Michel Lussault, que Christine Chivallon (2003) qualifie « d'électrons libres » par rapport aux géographies sociale et culturelle, l'ont malgré tout effectivement et réellement introduit en géographie. Pour Jacques Lévy, les réticences des géographes à l'égard des acteurs « s'enracinent dans une tradition à la fois descriptive, matérialiste, statisticienne et structuraliste » (Lévy, 1999, p. 75). Une tradition avec laquelle la géographie sociale des années quatre-vingt n'avait pas réellement rompu, même si les démarches qualitatives ne cessaient de gagner du terrain.

C'est pourquoi, si dans son programme scientifique rédigé en 1995, ESO en appelait à l'étude des acteurs et de leurs jeux, c'était de manière incantatoire, sans réelle référence aux différentes théories sociales de l'action (même si les travaux empiriques des premières années de l'unité ESO ont plus été en phase avec Bourdieu qu'avec Boudon, Touraine, ou encore Goffmann⁶). Dans ce programme, il était affirmé :

« Une attention particulière continuera à être portée aux politiques publiques, aux systèmes d'acteurs qui les sous-tendent à différentes échelles, aux

6. Pour une synthèse géographique des théories de l'action en sciences sociales, voir GUMUCHIAN *et al.*, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, p. 14 et suiv.

articulations entre ces derniers et ceux qui fonctionnent dans la sphère du social et dans le système politique. Ce qui nous conduit à poursuivre nos travaux sur les rapports entre acteurs publics et privés. »

Dix ans plus tard, Robert Hérin introduit son texte au colloque de Rennes (« Les bénéficiaires de la politique de la ville. Des exclus de la *vita activa*? », publié dans cet ouvrage) en « choisissant de s'intéresser à deux mots-clés qui devraient conduire la recherche en géographie sociale dans des directions jusqu'alors assez peu explorées : les mots acteurs et actions », reconnaissant par là le décalage entre les ambitions affichées et les pratiques de recherche des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, mais aussi la pertinence des évolutions impulsées par des chercheurs plus jeunes, qui n'ont pas été aussi intensément que leurs prédécesseurs confrontés aux enjeux de délimitation ou de transgression de frontières disciplinaires et pouvaient donc plus aisément aller plus loin dans la réalisation du projet annoncé il y a maintenant une vingtaine d'années. C'est ainsi que les acteurs, individuels et collectifs, ont été très présents dans des thèses comme celles d'Arnaud Gasnier (*Centre-ville, urbanité et jeunes. De la conception de l'aménagement à son usage spatial*), de Rodolphe Dodier (*Formes d'organisation des systèmes locaux d'activité et d'emploi dans les Pays de la Loire*) et de Vincent Veschambre (*Les professeurs du secondaire public. Essai de géographie d'un groupe social*), toutes les trois soutenues en 1994. Malheureusement, les connexions entre ces thèses n'ont pas été établies alors qu'elles auraient sans doute pu déboucher sur une synthèse susceptible de donner lieu à un acte fort de publication, dix ans après « le Masson » – dans le milieu de la géographie sociale française, cette expression est utilisée pour désigner l'ouvrage collectif de 1984.

DE LA JUSTIFICATION

Le colloque de Rennes a été organisé à un moment où, alors même qu'il est fréquemment annoncé que les objets et les principes de la géographie sociale sont largement partagés, plusieurs publications ont fait état de critiques à l'égard de ce courant de la géographie qui, dans le même temps, connaît une nouvelle dynamique, tout particulièrement dans son bastion de la France de l'Ouest. Le premier des trois textes critiques à l'égard de la géographie sociale française des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix que nous retiendrons est celui de Christine Chivallon qui, dans une présentation générale des géographies sociale et culturelle en France, fait état d'un décalage entre les ambitions du projet de géographie sociale et ses résultats. L'auteure attribue ce décalage à l'insuffisance de distanciation d'avec les pratiques de la géographie classique, et notamment au manque de critique par rapport à la production de cartes. Pour elle, la géographie sociale aurait trop investi dans des démarches de types « atlas » au

détriment de l'approfondissement du projet théorique de 1984 qui supposait une réelle orientation vers les autres sciences sociales (Chivallon, 2003, p. 648). Laurent Cailly, pour sa part, présente la géographie sociale comme prédatrice ou empirique, mais toujours incapable d'articuler théorie et terrain :

« À lire les recherches qui se réclament encore explicitement de la géographie sociale (au sein desquelles dominent toujours celles issues des universités de l'Ouest de la France), on peut se demander si, d'une part, l'inflation des discours spéculatifs et éclectiques, sans grands travaux de validation empirique (publiés), et d'autre part, presque à l'inverse, la multiplication d'études de détail sur des phénomènes sociaux et des pratiques (religieuses, scolaires, culturelles) très analytiques et sans grand substrat théorique, ne minorent pas, au bout du compte, les ambitions (disparues?) d'une géographie qui se voulait en prise avec les questions de société. » (Cailly, 2003, p. 855.)

Enfin, Chris Philo et Ola Söderström (2004, p. 124) font état du caractère limité de la contribution théorique des géographes sociaux de l'Ouest dont les approches n'auraient été qu'une « version du séparatisme spatial » :

« Au lieu de voir dans l'espace une dimension constitutive de la société, elle réhabilitait le fétichisme spatial de l'analyse spatiale. Une telle conception de la société et de l'espace, dominante dans la géographie sociale de langue française au cours des années quatre-vingt, et la conception de la géographie sociale qui en découle, étaient symptomatiques d'une difficulté à aborder les questions théoriques fondamentales, comme : de quoi parlons-nous lorsque nous utilisons les notions d'espace, de société, d'action? [...] En d'autres termes, il n'y avait pas d'équivalent francophone à "l'infléchissement philosophique" observé dans la géographie anglo-américaine entre le milieu des années soixante-dix et les années quatre-vingt, ce qui aboutit à ce que les catégories de la théorie sociale – le pouvoir, l'interaction et la sociabilité – ont été utilisées de façon vague et souvent non convaincante tout au long des années quatre-vingt. »

L'emploi du passé par Chris Philo et Ola Söderström est bienvenu. En effet, les critiques adressées par les différents auteurs ne nous semblent plus devoir être formulées à l'encontre de la géographie sociale d'aujourd'hui. Celle-ci a évolué dans ses paradigmes, ses questionnements, ses méthodes. Comme l'anthropologie, la sociologie, l'histoire, etc., elle est passée des grandes théories explicatives à l'action et l'acteur ; elle a renoué avec l'immatériel, l'idéal, le symbolique. Avec le marxisme, particulièrement influent dans la géographie radicale étasunienne des années soixante-dix mais aussi dans la géographie sociale de la France de l'Ouest des années quatre-vingt, le social a acquis droit de cité en géographie. Le marxisme a donné aux chercheurs, géographes et autres, les

outils à penser leur sensibilité aux injustices, dominations, exclusions, silences, absences ; l'étude des processus, et donc la prise en considération des temporalités, s'est imposée à des chercheurs qui, quoi qu'on en dise, ont voulu rompre avec le spatialisme, ses causalités, ses schémas et modèles spatiaux. Les courants marxistes ont, à leur tour, été critiqués, notamment parce qu'ils ont pu déboucher sur des méta-explications occultant les réalités vécues.

Richard Peet, fondateur de la revue *Antipode*, avait certes appelé de ses vœux une géographie marxiste ouverte sur le vécu quotidien, combinant grande théorie explicative et observations empiriques (Peet, 1975). Il n'en demeure pas moins que les particularités contextuelles ont été méprisées tant que le post-modernisme ne leur a pas redonné place dans l'analyse du social. La géographie sociale française a largement laissé à d'autres l'étude des adaptations individuelles, des arrangements et bricolages qui permettent les petits bonheurs au quotidien parce qu'il faut vivre malgré tout, laissé à d'autres la prise en considération de la spatialité des sentiments. Les relations sociales se vivent grandement à travers des affects et des émotions ; affects et émotions qui sont à considérer comme des ingrédients pour l'analyse géographique, sociale tout particulièrement, sous peine de ne parvenir qu'à une compréhension incomplète de la marche du monde (Bochet, Racine, 2002, p. 120). La peur de l'Autre, et donc son rejet lié au souci de protection de soi, s'accompagnent peut-être de sa relégation spatiale, mais ne s'accompagne-t-elle pas aussi de son évitement dans les espaces publics, de l'évitement de son regard ? Les déambulations piétonnières de tout individu s'inscrivent dans les limites rarement transgressées de son habitus ; l'acte de marcher est au système spatial ce que la parole est à la langue : une procédure d'énonciation (Di Méo, 1999, p. 89 d'après De Certeau et Bourdieu).

La reconnaissance de la spatialité inhérente à tout phénomène social, dont rend compte l'influence dans la géographie britannique de penseurs comme Anthony Giddens, ouvre à la géographie française, sociale mais pas uniquement, des perspectives en matière de repositionnement par rapport aux autres sciences sociales. Encore faut-il que les géographes n'hésitent plus à s'impliquer dans la construction d'une théorie de la dimension spatiale des sociétés et qu'ils en finissent avec les ratiocinations sur les limites et les frontières disciplinaires, le partage des tâches et la division du travail de recherche, tout particulièrement entre géographes et sociologues mais aussi entre géographes et psychologues lorsqu'il s'agit de traiter des représentations spatiales.

Le principal acquis du tournant géographique (Lévy, 1999) pour la géographie sociale est de permettre d'aller sans réserves jusqu'au bout du renversement de l'ordre des facteurs. Fortement marquée par le vocabulaire marxiste et les rapports de production, la définition de la géographie sociale proposée en 1984 – « Géographie des faits sociaux, et sociologie des faits géographi-

ques, la géographie sociale consiste fondamentalement en l'exploration des interrelations qui existent entre les rapports sociaux et les rapports spatiaux, plus largement entre sociétés et espaces » (Frémont *et al.*, 1984, p. 90) – plaçait sur le même plan la société et l'espace, et en cela la critique de Chris Philo et Ola Söderström sur l'absence de rupture avec la spatialisation est justifiée. De même qu'est particulièrement pertinente l'analyse de Vincent Veschambre lorsqu'il nous dit, dans son texte sur l'approche dimensionnelle (Veschambre 2006, p. 215) que la symétrie systématique entre espace et société « a entretenu l'ambiguïté quant au statut de l'espace » et qu'elle « est en même temps "une partition" entre espace et société qui pourrait laisser croire à des rapports sociaux qui ne seraient pas spatialisés et à un espace qui serait autonome et extérieur à la société ». Parler de dimension spatiale de la société permet effectivement à la géographie sociale d'éviter toute dérive spatialiste, en même temps que cela devrait permettre à l'ensemble des sciences sociales de prendre la mesure du rôle de la spatialité dans la reproduction des sociétés.

L'approche dimensionnelle devrait aussi préserver les géographes sociaux du risque d'oubli du social que la (re)mise en avant des particularismes, du sujet, des individualismes, des géographies du quotidien, et que l'attention portée aux micro-échelles de temps et d'espace, ainsi qu'aux interactions, font courir à la géographie post-moderne. Bref, éviter la dérive culturaliste qui, pour la géographie, et bien qu'elle soit plus à la mode, n'est pas de meilleur augure que sa consœur spatialiste. Et cela en donnant la place qu'elle mérite à l'exploration des articulations entre imaginaires, sociétés et territoires⁷. Intégrer l'imaginaire en géographie sociale, c'est, notamment, s'interroger sur les constructions conjointes des représentations, images et discours, sur l'espace comme support des pratiques en tant que mise en actes de la vie rêvée ou, plus prosaïquement, de la vie possible. L'imaginaire est présent dans la production des formes urbaines, dans les pratiques spatiales, dans les régulations et l'instrumentalisation des espaces.

L'analyse des pratiques spatiales ne s'accompagne pas d'une négligence à l'égard des structures sociales et des enjeux de leur reproduction dès lors qu'elle n'ignore pas que « l'habiter est un processus qui dépasse l'individu » (Stock, 2005, p. 10), que les pratiques sont sous l'influence des rapports sociaux et de leurs dynamiques spatialement inscrites, et donc qu'elle ne fait pas l'impasse sur les dominations ou les hégémonies qui pèsent sur ces rapports sociaux, ni ne néglige les conflits et les enjeux de pouvoir. C'est que la géographie sociale a évolué dans ses méthodologies et sa capacité à allier positionnement théorique et solides expériences de terrain tout en restant fidèle aux valeurs prônées par ses fondateurs. Elle reste une géographie impliquée, ou plutôt engagée, parce

7. Cette exploration a été le thème de l'école d'été du réseau de géographie sociale organisée à Montpellier du 1^{er} au 3 septembre 2005. Notre propos est inspiré par les textes d'appel à intervention lors de ces journées.

que les géographes sociaux ne sauraient se départir de leurs aspirations pour un monde plus juste, aujourd'hui et demain, et donc de leur regard attentif aux inégalités, aux dominations, aux drames humains, et à la manière dont ils sont vécus. C'est pourquoi la géographie sociale n'a pas à être honteuse de continuer à produire des cartes et des atlas. S'il est bon de « rappeler qu'il n'est pas nécessaire de s'affirmer postmoderne pour faire de l'entretien un outil fondamental et pour prendre les individus au sérieux » (Racine, Bryant, 2003, p. 734), il est tout aussi bon de dire que la pertinence des analyses géographiques de questions sociales telles que l'exclusion et la pauvreté passe autant par la production de cartes et la rencontre avec le terrain et les personnes concernées que par des constructions intellectuelles inaudibles par les politiques ou, pire encore, la récupération sans remise en cause de pseudo-concepts issus de l'inscription sur les agendas politiques (Cameron, 2005).

Les critiques faites à la géographie sociale française sont temporellement décalées par rapport à la réalité des pratiques actuelles de recherche. Comme pour les colloques précédents, l'un des objectifs de celui de Rennes était de faire le point sur l'état de la géographie sociale. Comment la géographie sociale est-elle perçue par ceux qui la font ou par ceux qui, sans s'y reconnaître, contribuent à lui conférer des spécificités dans le champ de la géographie? L'analyse des propositions de communication au colloque est riche d'informations sur qui s'est senti concerné et qui s'est reconnu dans la géographie sociale, avec quelles conceptions ou autour de quels concepts et de quels objets. Le grand nombre de propositions reçues (près de 150) et leur origine géographique, qui va bien au-delà des « lieux saints⁸ » de la géographie sociale des années quatre-vingt, le renouvellement générationnel évident de leurs auteurs, la qualité des interventions, la richesse des débats, ont apporté une réponse à Laurent Cailly (2003) lorsqu'il s'interroge sur l'actualité de la géographie sociale, vingt ans après son affirmation. La diversité des méthodologies, la place occupée par les acteurs et les pratiques ainsi que par les représentations et l'imaginaire témoignent des acquis réalisés depuis l'époque héroïque des atlas sociaux. Non seulement la géographie sociale est bien vivante mais, surtout, elle semble parvenue à la constitution du « champ de savoirs critiques où l'espace est reconnu, sans ambiguïté ni compromis, comme l'instrument incontournable et puissant de l'activité symbolique » (Chivallon, 2003, p. 655), et donc des enjeux de pouvoir et de domination.

Dans le foisonnement des thématiques abordées, inhérent au nombre des interventions et à la nature du colloque, certains pourront lire un éclectisme; dans la diversité des conceptions de la géographie sociale et des manières de

8. Expression utilisée par Roger Brunet en 1986 pour désigner les lieux qui étaient alors les plus impliqués, ou plus exactement les chercheurs les plus investis, dans l'essor de la géographie sociale, en l'occurrence des géographes de Caen, Lyon, Pau.

penser l'espace, une permanence de la faiblesse théorique ou un reflet de la banalisation des méthodes et principes de la géographie sociale ; dans l'intérêt pour l'analyse des dispositifs politiques, et donc des régulations, un renoncement au dévoilement et à la posture critique. Le choix aurait pu être fait de ne sélectionner pour publication qu'un nombre limité de textes, ceux qui auraient répondu aux critiques formulées à l'encontre de la géographie sociale... et au dogme quant à ce qu'elle devrait être⁹. Pour rendre largement compte de la richesse des questionnements actuels, le parti adopté a été celui de l'ouverture et de la publicité permettant de rendre potentiellement lisibles un grand nombre des textes portant sur différents aspects de la géographie sociale. Par souci de cohérence, ces textes ont été plus ou moins remaniés par rapport à l'intervention initiale. L'ensemble a été organisé en trois volumes.

- De nature épistémologique et intitulé *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, le premier regroupe des textes issus du colloque de Rennes et d'autres sollicités en prolongement de séminaires internes à ESO, et portant sur des thématiques – telles que la proximité ou les communautés – qui n'avaient pas été développées au cours de ce colloque. Il s'agit de rendre compte tout à la fois des enjeux scientifiques et méthodologiques actuels pour la géographie sociale, et donc de revenir sur des questions telles que celles du statut de l'espace ou de la dimension critique ; des conditions de l'utilité sociale des recherches, c'est-à-dire des apports à la compréhension d'enjeux sociétaux (le vivre ensemble) ou plus simplement la mise en géographie de drames humains ; des relations avec d'autres sciences sociales (géopolitique, sociolinguistique) et de l'apport à différents champs de recherche (médias, sport, santé, ville, risques).
- Le second¹⁰, *Espaces en partages et en (trans)actions*, est celui qui illustre le plus les évolutions de la géographie sociale depuis une décennie, et plus particulièrement son frottement avec le *cultural turn* et la post-modernité. L'individu et le micro-social dominant dans des textes qui portent, notamment, sur les conflits d'usages, les mobilités, les tactiques développées par les individus face aux stratégies d'acteurs collectifs, ou plutôt en se jouant ou s'adaptant aux enjeux de pouvoirs et aux exigences de la sociabilité, en choisissant l'entre-soi qui remet en cause le contrat social ou la négociation et l'arrangement. Bref, sur les pratiques au sens d'actions non nécessairement et explicitement réfléchies, mais nécessairement spatiales si l'on adhère à l'approche dimensionnelle défendue dans le volume précédent.

9. La géographie sociale n'est-elle pas un mode de pensée scientifique qui ne peut se satisfaire de quelque dogmatisme que ce soit ?

10. Le second dans l'économie d'ensemble de la publication mais le dernier à paraître. La sortie de ce volume est prévue pour l'hiver 2007.

La géographie sociale ainsi pratiquée ne s'inscrit-elle pas dans une filiation weberienne ?

- À l'inverse du précédent, le troisième ouvrage – *Territoires en action et dans l'action* – accorde la primauté à la société et au macro-social, au politique et aux pouvoirs. Ici, l'action est réfléchie, pensée dans ses intentions, justifiée, même si elle a des résultats non intentionnels. Cette géographie sociale est davantage dans une filiation durkheimienne pour laquelle la société dépasse l'individu, dans le temps et dans l'espace. En cohérence, là encore avec l'approche dimensionnelle, les régulations supposent l'instrumentalisation des espaces sociaux. Les espaces sont l'objet de politiques spécifiques (patrimoine, paysages...) et les territoires sont instruments dans les politiques sectorielles.

Tout découpage est arbitraire ; d'autres choix étaient possibles, et peut-être souhaitables, afin de rendre plus visible la richesse des débats qui ont animé le colloque. Nous faisons le pari que cette richesse apparaîtra à la lecture conjointe des trois ouvrages. Les enjeux de l'articulation entre les dimensions micro-sociales et macro-sociales, qui structurent ce volume ainsi que le volume deux *Espaces en partages et en (trans)actions*, et sans lesquelles il n'y a pas de véritable compréhension des modalités par lesquelles l'espace intervient dans la stabilité et la reproduction du monde social, ne peuvent en effet être posés qu'en regard des questionnements théoriques mis en débat dans le premier volume.

TERRITOIRES DU POLITIQUE ET POLITIQUES DU TERRITOIRE

La géographie sociale s'est depuis longtemps préoccupée de la relation dialectique entre sphère politique et configurations socio-spatiales, et le contexte actuel de transformations techniques, économiques, organisationnelles, politiques, sociales qui ébranle le monde lui impose de « lire et relire les cartes, c'est-à-dire les territoires » (Frémont, 2005). Elle s'est bien évidemment intéressée aux politiques dites « territoriales » visant à fabriquer, organiser, gouverner des territoires, et dans ce domaine la deuxième décentralisation en France ainsi que des dynamiques équivalentes un peu partout dans le monde, et tout particulièrement dans les pays du Sud, lui offre aujourd'hui un champ renouvelé d'approches. Mais elle a également été attentive aux impacts territoriaux des politiques sectorielles, analysant comment celles-ci participent à l'inscription dans l'espace de régulations sociales.

Les textes proposés dans ce volume abordent tous la question de l'action sous l'angle de l'action politique, c'est-à-dire de « l'acteur social *du* territoire », acteur plus ou moins organisé collectivement et produisant politiquement et administrativement le territoire, et non sous l'angle de « l'acteur/sujet individuel "situé" *dans* le territoire » et socialisé dans ce territoire (Gislain, 2004,

p. 204). L'action politique considérée est l'expression d'une intention et d'un dessein prenant souvent appui sur une analyse rétrospective ou prospective, mais il arrive, dans de nombreux cas de figure, que des effets non escomptés apparaissent. Cette action politique est légitime au sens où elle est menée dans un cadre réglementaire ou législatif bien établi et pourtant elle révèle des frictions, superpositions ou conflits de légitimité et la quête de nouveaux vecteurs de légitimation. L'analyse de l'action publique, et plus généralement de l'action collective, par la géographie sociale interroge alors tout particulièrement le sens et les modalités d'instrumentation du territoire, les représentations qui les sous-tendent (Lascoumes, Le Galès, 2004), mais elle les accompagne d'une prise en considération attentive des rapports sociaux et des spécificités de l'espace où l'intervention politique s'inscrit et s'expose. Ces textes s'organisent en deux ensembles : ceux de la première partie ont pour point commun la construction politique des territoires alors que ceux de la deuxième partie traitent de la territorialisation de politiques sectorielles (politiques urbaines et de la ville, politique de santé, politique en faveur des personnes âgées, des jeunes, des personnes en situation de pauvreté).

La fabrique des territoires

L'actualité politique française ouvre, il est vrai, au géographe un vaste domaine d'investigation. La volonté de réforme de l'État qui s'exprime depuis plus de deux décennies s'est traduite par la volonté de produire une nouvelle articulation scalaire de dispositifs d'action publique et, ce faisant, de produire de nouveaux territoires. Ce n'est guère un hasard si de nombreux auteurs s'attachent à l'expression concrète de ce processus de réforme et aux échelles qu'il favorise et/ou met en tension : quartiers, communes, intercommunalités.

Marie-Christine Fourny et Damien Denizot, nous montrent comment le glissement scalaire de la prospective territoriale du national au local reflète de manière flagrante le passage de la production d'un *territoire* à la fabrique multiple de petits *territoires*. Le pluriel change bien des choses, traduisant la transition d'une pensée aménagiste venue du haut à des formes d'action collective plus ou moins concertée localement, et sanctionnant l'émergence de pouvoirs locaux parfois forts. Cette production de territoires révèle néanmoins un enjeu de structuration de l'action collective, de fédération des énergies vers un but commun, par le biais de la construction d'une identité partagée. Les modalités de concertation, restreinte aux experts ou ouverte à une élaboration participative plus large, peuvent traduire cependant une vision du bien commun tempérée par l'appartenance des décideurs à certains groupes sociaux, conforter ou tenter d'atténuer fort diversement les inégalités socio-spatiales. Cette mobilisation contribue cependant à un exercice de légitimation institutionnelle des élus.

Le mouvement de recomposition des relations politiques entre local et national, insufflé en France par plusieurs lois successives concourant à une seconde décentralisation (Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire de 1995, LOADDT – dite Loi Voynet – de 1999 sur l'aménagement et le développement durable du territoire, puis Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), invitait à renouveler la réflexion sur les formes de l'aménagement et du développement des territoires, sur les rapports entre les acteurs et le contenu des politiques publiques. Passant d'une action verticale et descendante à des actions concertées entre plusieurs échelons de pouvoir et basées sur des projets s'appliquant à des espaces appropriés par des acteurs locaux, l'action politique change de nature. Elle appelle une négociation multiforme et bouleverse les identités traditionnelles. Certes, les pesanteurs de la culture politique rendent encore parfois difficile l'émergence de nouvelles formes de régulation et de coalition entre territoires, mais ces dynamiques sont bien réelles et permettent de nouer de nouveaux partenariats entre collectivités locales en capacité de définir à une autre échelle des enjeux et intérêts communs.

L'exemple de la communauté d'agglomération de Plaine Commune développé par Marcel Rousset-Deschamps permet de bien rendre compte de l'émergence de nouvelles formes d'intervention sur un territoire, avec une combinaison originale gouvernement/gouvernance métropolitaine décentralisée. Dans un cadre très contraint, à la fois par les structures sociales, par une certaine atonie économique et des difficultés liées à la mondialisation, ainsi que par l'inscription dans le contexte métropolitain francilien qui dépasse l'échelle locale, l'action collective est marquée par l'émergence de nouveaux acteurs institutionnels : conseil régional, Union européenne et communauté d'agglomération. S'appuyant classiquement sur une capacité financière importante et sur une solide capacité de gestion, cette dernière tend, par la création d'une identité commune, à produire de façon volontariste un territoire partagé. Les évolutions institutionnelles contribuent-elles pour autant à faire émerger une véritable société locale, un territoire dans le sens fort du terme ? Comment se combinent les nouvelles normes locales et les identités multiformes des acteurs de ce territoire, dont la plupart ont d'autres référents spatiaux ? La réponse à ces questions prend sans doute une forme différente selon les attributs des territoires, entre ceux qui sont fortement dotés en ressources et ceux qui cumulent les handicaps.

Ces mouvements de recomposition de l'espace du politique trouvent leur expression au-delà des frontières françaises. Au Brésil (De Castro) comme au Mali (Lima), cette refonte s'est traduite par l'émergence de nouveaux dispositifs d'action à l'échelle locale. Ce mouvement de décentralisation relayé par la pression des institutions internationales accompagne une revendication démocratique. Pourtant, la mise en œuvre concrète de cette réorganisation des pouvoirs

nous alerte quant à la pérennisation des inégalités sociales et l'impact d'une individualisation croissante des pratiques et identités spatiales. Tout découpage politique, qu'il soit de constitution récente ou non, interroge la configuration des espaces sociaux tout en restant une maille incontournable du contrôle social et politique des habitants.

L'expérience de la création des communes au Mali est à ce titre particulièrement éclairante parce que la fabrique des territoires politiques a résolument été inscrite dans le mouvement social. La démarche de communalisation, récente dans ce pays, à la fois descendante et montante, reflète la complexité des influences ayant pesé sur la construction de ces nouveaux territoires locaux, depuis les chefs et conseils de village aux associations de migrants. Dans ce contexte, les communes ne peuvent être perçues uniquement comme un cadre administratif et un maillage, d'autant qu'elles n'ont pas de frontières matérialisées et qu'elles sont souvent fondées sur l'existence d'un nœud de réseaux sociaux, villageois ou intervillageois, un « entre soi » multiforme et évolutif, mobilisant les ressorts et organisations hiérarchiques traditionnels mais aussi les ressources sociales et matérielles consolidées lors des parcours migratoires.

Cette question de la pérennisation des structures sociales est aussi une constante dans l'exemple du Brésil, contrepoint intéressant à l'inscription constitutionnelle et à la relative ancienneté de la démarche participative dans un cadre décentralisé. Échelle la plus fine de l'organisation politique, le découpage et les dispositifs municipaux reflètent en effet les fortes différenciations sociales et les disparités régionales, contribuant même à la reproduction des inégalités sociales. La maille politique n'est en fait qu'un cadre qui peut autant conduire à des processus de renforcement des liens sociaux et à l'expression des solidarités sociales qu'être l'espace où se renforcent les processus générateurs de disparités. Les institutions administrant les territoires politiques participent au formatage des comportements, à travers notamment leur contribution à la fabrication des identités locales. Le processus de production d'un espace politique de référence passe alors par la mobilisation de symboles et de représentations accessibles aux habitants. Cette instrumentalisation de lieux, d'artefacts, de paysages considérés comme emblématiques par certains acteurs locaux est destinée à produire une conscience commune. Le patrimoine, ou plus exactement la patrimonialisation de certains objets, apparaît comme une construction sociale historiquement datée qui s'appuie sur la mobilisation de références à une mémoire collective, en vue de conforter un sentiment identitaire.

Questionner l'usage du passé et plus spécifiquement ce processus de mise en cohérence de la mémoire collective est finalement une préoccupation très récente qui confirme l'irruption des temporalités dans la géographie contemporaine. Dans une optique de géographie sociale, Anne Sgard pose la question de l'articulation entre cette mémoire mise en récit par les collectivités territoriales

et qui, si on en croit les pratiques commémoratives, s'inscrit souvent dans des lieux précis, et les territorialités construites par les protagonistes de ces moments de l'Histoire. Dans un contexte de dilution des identités collectives, il s'agit de comprendre comment le processus social de construction d'une mémoire commune contribue ou non à l'identification des habitants à un territoire, mais aussi d'interroger la finalité des productions mémorielles en lien avec les projets de territoire, en étant attentif à ce que celles-ci génèrent une interprétation de la continuité entre passé et avenir, et contribuent souvent à légitimer les acteurs qui les produisent.

Lorsqu'elle investit des objets matériels spécifiques, cette démarche conduit à leur patrimonialisation (Gravari-Barbas). Cette patrimonialisation est loin d'être un processus neutre. Elle est conduite par des groupes sociaux spécifiques, des « entrepreneurs du patrimoine ». Elle génère également des conflits ou de nouvelles figures du bien commun et participe à la construction de nouvelles territorialités des habitants. Elle est à ce titre au cœur des problématiques de la géographie sociale. L'exemple de la production et de l'inscription dans l'espace du Maryland et à Baltimore de sites patrimoniaux afro-américains met ainsi en exergue la réalité présente du positionnement social et urbain d'un groupe social considéré comme une « minorité¹¹ ».

Le patrimoine est instrumentalisé de façon différente selon les échelons urbains. Dans le cas des petites villes d'Isère (Périvois), il est utilisé pour promouvoir la dimension urbaine. La construction par le pouvoir politique local de formes d'urbanité passe en effet en grande partie par un processus de distinction qui s'appuie matériellement sur la mise en patrimoine d'un certain nombre d'objets symboliques. Elle traduit une stratégie territoriale plus globale, tout en étant conduite au moyen d'une démarche qui mobilise des formes de discours assez récurrentes. Là encore, ces processus de patrimonialisation concourent à la légitimation de l'action publique et à l'émergence d'enjeux identitaires.

Enfin, la gestion des paysages révèle également les difficultés et les ambiguïtés de la valorisation patrimoniale. Confinée à quelques sites-vitrines, la mise en scène paysagère a du mal à démentir une impression plus générale d'homogénéisation et de banalisation du cadre de vie. Les conflits entre échelles de compétences ou segments de politiques publiques amènent une certaine impuissance des acteurs locaux à défendre leur perception contre les injonc-

11. Rappelons que la notion de minorité est fortement dépendante des contextes politiques, intellectuels et culturels dans lesquels elle s'élabore. En France, « la minorité est définie suivant des critères quantitatifs et culturels : sont minoritaires "les populations, numériquement inférieures, qui n'appartiennent pas à la culture dominante d'un pays" » ; au Royaume-Uni, la majorité est « réduite au groupe dominant, défini comme celui qui détient le pouvoir de déterminer ce qu'il est lui-même et ce que sont les autres » (COLLIGNON B., « La géographie et les minorités. Déconstruire et dénoncer les discours dominants », STASZAK *et al.*, *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Belin, 2001, p. 24).

tions des politiques agricoles ou les effets de l'étalement urbain (Davodeau). La difficile émergence d'une véritable politique publique du paysage s'explique en premier lieu par la confusion de trois visées, qui s'avèrent souvent contradictoires : la conservation écologique d'écosystèmes, la recherche d'une valorisation récréative et touristique et la préservation d'une représentation identitaire. Cette dernière visée est sans aucun doute la plus problématique car elle invite à considérer le paysage non comme un objet normatif mais comme le construit d'une appréhension sensible : appréhension de qui et pour quel destinataire ?

Ces différents textes nous dévoilent finalement les enjeux politiques contemporains d'une construction territoriale évolutive et labile qui s'accompagne d'une recomposition de jeux d'acteurs et dévoile des rapports sociaux complexes, souvent inégalitaires et/ou conflictuels. Ils nous montrent également comment la production d'espaces politiques nécessite la réactivation ou la fabrication de ferments du sentiment identitaire : commémoration, patrimonialisation d'artefacts, valorisation paysagère.

La territorialisation des politiques publiques

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, il ne s'agit plus d'observer la construction politique de territoires et ses enjeux, mais de comprendre la façon dont les politiques publiques sectorielles interprètent plus largement la référence au territoire et quel impact elles ont dans les espaces où elles sont mises en œuvre. D'une part, certaines politiques visent à façonner et transformer des portions de territoires (« quartiers », « zones sensibles ») définis et désignés par la « géographie prioritaire ». C'est le cas des « politiques de la ville » élaborées et réinterprétées par des gouvernements successifs, depuis la première « Commission nationale pour le développement social des quartiers » en 1982, en passant par la Loi d'orientation pour la ville de 1992, la « Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain » de 2000 et la « Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine » de 2003. D'autre part, certaines politiques sociales, prises dans la tourmente de la redistribution des compétences, sont amenées à mobiliser également les territoires comme autant de leviers d'une mobilisation des acteurs, voire à jouer de leur diversité. On ne peut alors que constater la différenciation locale de leur mise en œuvre voire les écarts parfois incongrus dans la définition de leurs critères d'application.

La ville ou « les quartiers » ont ainsi été les objets désignés de politiques spécifiques (politiques de la ville ou politique de renouvellement urbain). La comparaison des politiques de régénération urbaine entre Angleterre (Hall) et France (Bergel) montre bien que, par delà la diversité des contextes législatifs, nous assistons à des processus identiques. Il existe un processus d'apprentissage de l'approche territoriale qui s'élargit progressivement de la focalisation

sur le bâti et la rénovation de l'habitat (Hall) jusqu'à une approche plus globale, intégrant des préoccupations en matière de développement de l'accès à l'emploi¹². L'observation de ces politiques met également en évidence la mise en place de nouvelles relations entre le pouvoir central et les collectivités locales par le biais de la contractualisation (contrats de ville¹³), mais aussi entre secteur public et privé : dé-municipalisation à l'anglaise, multiplication des zones franches en France. Au-delà des dispositifs mis en œuvre, les « politiques de la ville » posent tout simplement la question de la définition du renouvellement urbain, pensé comme une recomposition de la ville sur elle-même. Pour quel modèle implicite et sous-jacent de ville ? Pour quels destinataires : les habitants actuels ou les futurs résidents ? Dans une optique de maintien de l'ordre ou d'amélioration de la vie des habitants ? Avec en arrière-plan la volonté de satisfaire aux critères du développement durable ou simplement le désir de mettre en œuvre une ingénierie socio-spatiale en faveur de la paix sociale ? Ne prend-t-on pas le risque finalement, lors de sa mise en application, de produire de nouvelles inégalités ?

La question des acteurs présents dans la politique de la ville revient d'ailleurs de façon récurrente dans les textes proposés, traduisant bien une interrogation sur le fonctionnement pragmatique de cette politique. Les acteurs individuels, sensés bénéficier de la politique de la ville, peuvent être présents mais ils sont généralement absents dans les prises de décisions (Hérin), alors qu'émergent d'autres types d'acteurs, acteurs « décisifs », en particulier les acteurs politiques, acteurs « intermédiaires » (techniciens de la politique de la ville) et acteurs « intervenants » qui développent des compétences bien spécifiques. Robert Hérin note alors la contradiction entre le rôle de cheville ouvrière des associations luttant contre l'exclusion et la fragilité de ces organisations, confrontées à l'aléatoire des subventions et à la précarité de leurs propres salariés. Bien qu'elle fasse l'objet d'une construction *a priori* par les dispositifs publics, la clôture du quartier peut-être également un support cognitif à une mobilisation des habitants. C'est dans cet esprit que les premières expériences de politiques de la ville ont été élaborées, tablant sur les ressorts d'un « développement commu-

12. En fait, l'actuelle Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dite loi Borloo, est de ce point de vue éclairante d'un retour à la logique de géographie prioritaire définie en 1996. Cette loi du 1^{er} août 2003 a proposé un Programme national de rénovation urbaine dans le but officiel de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires mais elle privilégie l'action sur les formes au détriment de l'intervention et de la prévention sociales : elle cible en effet l'aménagement des espaces publics, la réhabilitation ou la création d'équipements publics, la réorganisation des réseaux de voiries et la rénovation du parc de logements (construction de 200 000 logements sociaux, réhabilitation de 200 000 autres et démolition du même nombre).

13. La rédaction du texte de Pierre Bergel est antérieure à la publication de la loi de programmation pour la cohésion sociale qui a prévu de remplacer les contrats de ville par des contrats urbains de cohésion sociale.

nautaire » (Estèbe, 2004). Cependant, la mise en place d'une démarche participative dans l'élaboration d'un projet territorial montre également combien les pesanteurs des positions sociales, politiques, ou même spatiales constituent des obstacles à la mise en place d'une expression de l'ensemble des acteurs locaux. Les pratiques spatiales et les représentations différenciées de l'espace, les divers statuts sociaux, l'engagement démocratique varié définissent autant de référentiels spécifiques qui rendent parfois difficile l'émergence d'un intérêt général.

Ces appels à la mobilisation et la participation, ou au « développement communautaire » pour employer le vocabulaire québécois, trouvent leur écho dans les villes du Sud, à la faveur de l'internationalisation des politiques urbaines (Legros). La mobilisation des habitants des quartiers de « mal lotis » de Tunis et Dakar doit prendre appui sur des réseaux d'intermédiation diversifiés pour accéder à des ressources : clientélisme partisan autorisant l'accès au système politico-administratif, associations intégrées dans des « chaînes de courtage » en développement permettant le recours aux financements extérieurs des organismes internationaux, par le biais notamment des ONG. Les habitants font alors la démonstration de leur intelligence des règles et des codes, de leur capacité d'adaptation à l'évolution des contextes institutionnels locaux. Ainsi, si la privatisation des services collectifs n'a pas affaibli à Tunis la marge d'intervention de l'État central et maintient l'actualité du rituel des « visites inopinées » des plus hautes instances du régime, à Dakar, l'accès à l'aide est assujéti à l'application de nouveaux modes de régulation sociale et politique (gestion participative, privatisation, « bonne gouvernance ») modifiant les formes du gouvernement local. Si la participation est moins un mode d'accès à l'*empowerment* individuel et collectif, c'est-à-dire au pouvoir politique et au développement social, qu'un objet concédé, voire octroyé et instrumentalisé pour d'autres fins par les pouvoirs en place (Jacquier, 2002, p. 134), n'est-il pas possible d'affirmer que l'intervention politique fait obstacle au politique entendu en un sens d'accès à la liberté et la capacité d'action ?

Après ces textes sur les politiques de la ville, un deuxième groupe pose la question de la territorialisation des politiques sectorielles avec deux approches complémentaires : les problèmes de coordination en matière de politique publique générés par la mise en avant du local et le lien entre territorialisation et cohésion sociale.

Inspirées par l'idée que le local est la meilleure échelle pour prendre en compte les besoins des personnes, par le principe qu'il faut être attentif à la diversité et l'hétérogénéité des situations, et donc imposer les logiques de compensation et d'équité face à celle d'égalité, les politiques sociales sont de plus en plus appliquées à une échelle territoriale fine. La dévolution aux collectivités territoriales de larges pans de la politique sociale, que ce soit sur un laps de temps assez court dans l'exemple des politiques de santé aux États-Unis (Pihet) ou plus progressivement à travers l'exemple des politiques de vieillesse en France (Rouyer), est un processus majeur de ces dernières décennies. La mise

en place de ce type de politique est marquée par le souci d'une meilleure articulation entre les besoins des personnes et la gestion des dispositifs sociaux, mais aussi par la volonté de mobiliser un tissu hétérogène d'intervenants et de mettre en cohérence l'action de ces derniers. Pourtant, cela pose la question récurrente de la capacité inégale des territoires à prendre en charge une politique donnée. Le contexte local, communautaire ou non, la capacité de mobilisation autour d'un aspect donné, le relais plus ou moins efficace des collectivités territoriales, la participation des associations ou des citoyens sont-ils des facteurs qui influent sur la qualité de la politique mise en place et sur son mode de gestion ? En l'absence de régulation efficace, la quête de « proximité » et la volonté d'ajuster l'action publique à la spécificité des situations ne vont pas de pair avec le principe républicain de l'égalité devant la règle.

Les interrogations sur les effets de la territorialisation des politiques publiques soulèvent en effet la question de la cohésion sociale et territoriale. Les dispositifs mis en place s'accompagnent de changements dans les modes de gestion (politiques contractuelles), de partages de compétences plus ou moins clairs, qui peuvent opacifier l'effet réel de la territorialisation. Les exemples de l'accueil de la petite enfance et de l'éducation (David) posent ainsi le problème de l'inégale implication des collectivités territoriales et de la difficulté à construire une véritable équité entre territoires. Les inégalités ont-elles été réduites ou amplifiées par cette nouvelle donne ? Les politiques publiques de traitement de la pauvreté (Sélimanovski) se caractérisent par une difficile articulation entre les nombreux dispositifs qui s'empilent plus qu'ils ne s'articulent. Ceux-ci combinent actions auprès des personnes et actions territorialisées sans que les processus de domination intervenant dans les situations de pauvreté ne soient pris en compte. Pire, ces politiques conduisent à des effets inverses à ceux escomptés, que ce soit par la création d'une frontière de plus en plus franche qui enferme les individus dans la pauvreté ou en contribuant plus à la reproduction des inégalités sociales qu'à leur atténuation. Peut-être parce qu'elles fonctionnent plus sur un modèle de la déclinaison locale que sur celui de la mobilisation des ressources propres au territoire.

L'articulation entre politiques publiques et territoires est donc à la fois multiforme et incertaine quant aux effets induits. Elle permet de s'interroger sur la capacité de la sphère politique à créer du lien social ou du moins à contribuer à la régulation des problèmes posés par le vivre-ensemble dans des sociétés inégalitaires et excluantes.

Malgré leur diversité, les textes proposés dans ce volume présentent des convergences suffisamment manifestes pour que l'ensemble forme un tout cohérent s'inscrivant bien dans la posture scientifique d'utilité sociale, d'engagement et d'attention aux habitants du monde, voire de démarche critique proposée dans les textes réunis par Raymonde Séchet et Vincent Veschambre dans *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*.